

# CERADEL FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Code du produit : P 2562 ,P 2572 et P 2557  
FDS N°: E 107

Nb. pages : 5  
Date : 15/01/2004

## 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

### Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : EMAUX GRES ET PORCELAINE  
P2562 COBALT , P2572 BLEU FJORD ET P 2557 GRES

Code ETQ : E100

#### Fournisseur :

CERADEL  
19 à 25 rue Frédéric Bastiat  
BP 1598  
87022 LIMOGES CEDEX 9  
Tel : (00.33) 05.55.35.02.35  
Fax : (00.33) 05.55.35.02.30  
E-mail : [ventes@ceradel.fr](mailto:ventes@ceradel.fr)

#### Renseignements en cas d'urgence :

Centre anti-poison de votre département.  
N° d'appel d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59  
Site web : [www.ceradel.fr](http://www.ceradel.fr)

## 2. Composition / informations sur les composants

Composants :	N° CAS	EINECS	%
Oxyde de Cobalt Co <sub>3</sub> O <sub>4</sub>	1306-06-1	2151572	se référer à la partie 16

## 3. Identification des dangers

**Inhalation** : une exposition prolongée peut provoquer les symptômes de longue maladie chronique.

**Ingestion** : le produit est de faible solubilité dans les sécrétions corporelles et de faible toxicité aiguë.

**Yeux** : peut provoquer des irritations et des inflammations.

**Peau** : le produit n'est pas irritant, mais comme toute poudre abrasive, il peut engendrer une légère irritation.

Une exposition à certains composés du cobalt peut provoquer des dermatites et des démangeaisons, mais cela est peu probable avec ces produits.

# P 2562 , P 2572 et P 2557

## 4. Premiers secours

### **Inhalation :**

Eloigner le sujet de la zone d'exposition et faire respirer de l'air frais. Desserrer les vêtements et consulter un médecin.

### **Ingestion :**

Ne pas faire vomir et consulter un médecin (lui montrer l'emballage et l'étiquette).

### **Contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

### **Contact avec la peau :**

Laver avec de l'eau les zones contaminées.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction recommandés :** moyens appropriés à la zone environnante.

**Dangers spécifiques :** en cas de feu, le produit peut engager des fumées dangereuses ou toxiques.

**Protection individuelle :** appareil de protection respiratoire individuel.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### **Méthodes de nettoyage:**

Utiliser un moyen d'aspiration lorsque c'est possible. Sinon humidifier et ramasser à la pelle.

### **Précautions de protection individuelles :**

Equipement de protection respiratoire.

## 7. Manipulation et stockage

### **Manipulation :**

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement les mains après manipulation.

### **Stockage :**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec.

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### **Mesures d'ordre technique :**

Une ventilation adéquate doit être installée afin de maintenir la concentration de poussière dans l'air inférieure à la valeur limite d'exposition permise. Une ventilation locale par extraction est recommandée.

## P 2562, P 2572 et P 2557

Equipement de protection individuelle :

Lorsqu'une ventilation locale par extraction n'est pas possible et que l'exposition aux poussières dépasse les limites, utiliser une protection respiratoire agréée, selon les normes CEN, prEN 140,141,143 ou 149.

Des gants et un équipement de protection totale sont recommandés lors d'un contact prolongé.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

**Aspect** : poudre

**Odeur** : sans odeur

**Point d' éclair**: pas applicable

**Inflammabilité** : pas applicable

**Caractéristique d'explosivité** : non explosif

**Caractéristique oxydantes** : aucune

**Gravité spécifique** : 3 – 5

**Valeur du pH** : 7 (non soluble dans l'eau)

**Température de fusion/ramollissement** : non déterminée

**Point de fusion** : pas disponible

### 10. Stabilité et réactivité

**Stabilité chimique** : produit stable

**Conditions / matières à éviter** : aucune à notre connaissance

**Produits de décomposition dangereux** : aucun à notre connaissance

**Produits dangereux de polymérisation** : aucun connu

### 11. Informations toxicologiques

**Toxicité aiguë** :

LD 50 Oral

>2000 mg/kg

LD 50 contact avec la peau

non connu

LD 50 inhalation

non connu

**Effet sur la santé** : une exposition prolongée ou répétée au-dessus de l'exposition professionnelle normale peut provoquer une fibrose des poumons.

# P 2562 , P 2572 et P 2557

## 12. Informations écologiques

**Ecotoxicité** : non connue

**Persistance** : non connue

## 13. Informations relatives à l'élimination

**Elimination des déchets et des résidus :**

Elimination selon les lois et prescriptions sur les déchets, en vigueur localement.

## 14. Informations relatives au transport

**UN/SI** : non classé

**Classe UN** : non classé

**Groupe d'emballage** : non classé

**Transport terrestre Grande Bretagne** : non classé

**ADR** : non classé

**Transport maritime IMO** : non classé

**Transport aérien ICAO** : non classé

## 15. Informations réglementaires

**Etiquetage**



**Xn - NOCIF**

**Phrases R :**

R20 : Nocif par inhalation

**Phrases S :**

S13 : Tenir à l'écart de l'alimentation, des boissons et de la nourriture pour animaux.

S22 : Ne pas respirer les poussières.

Limite d'exposition Professionnelle (UK)	Mg/m <sup>3</sup> 8hr TWA	% dans le produit
Composés cobalt (Co)	0.10	se référer à la partie 16
Silice cristalline	0.40	

## P 2562, P 2572 et P2557

### 16. Autres informations

Nom du produit	% Co	% Ni	% Quartz
P 2562	1	0.01	<30
P 2572	1.5	0.01	17
P 2557	1	0.01	< 30

Cette fiche n'est pas une garantie de la qualité et des propriétés spécifiques de ce produit. Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.